



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°7 :

MODIFICATIONS AU TABLEAU DES
EFFECTIFS

Séance ordinaire du 23 JUN 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absente : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie DA ROCHA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Thomas BURGALIERES, Michel MENJUCQ, Bruno QUÉRÉ, Sandrine JOVENÉ, Daphné GAUSSENS, Géraldine AUDEBERT, Jonathan VANDENHOVE, Alain GÉRARD, Benjamin DUGERS, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Jean Georges MICOL (Pouvoir Philippe FARGEON), Mathilde FERCHAUD (Pouvoir Mael FETOUH), Bérengère DUPIN (Pouvoir Emmanuelle ANGELINI), Grégoire REYDIT (Pouvoir Marie DA ROCHA), Daniel BALLA (Pouvoir Sandrine JOVENE), Violette LABARCHÈDE (Pouvoir Alain MARC), Armelle BARTHÉLEMY (Pouvoir Michel MENJUCQ)

Absente : Claire LAYAN

Secrétaire : Guillaume ALEXANDRE

CONSEIL MUNICIPAL 23 JUIN 2022

DOSSIER N° 7 : MODIFICATIONS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Maël FETOUH

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2022 dans les conditions ci-dessous énoncées afin de tenir compte des besoins d'évolution des services.

FILIERE CULTURELLE

Afin de pourvoir le poste d'enseignant de Formation Musicale au sein de l'Ecole de Musique Municipale qui sera à pourvoir pour la prochaine rentrée suite à un départ à la retraite d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet (20/20^{ème}), il est proposé :

- de compléter le tableau des effectifs en créant ce poste sur plusieurs grades du cadre d'emplois des Assistants d'enseignement Artistique :

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Observation</u>
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	Création	temps complet
Assistant d'enseignement artistique	B	1	Création	temps complet

- et d'autoriser, en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire, que cet emploi soit pourvu par un agent contractuel, de droit public dans les conditions de l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 pour les emplois de catégories B, titulaire du Diplôme d'État de la discipline ou disposant d'une expérience pédagogique et artistique en Formation Musicale dans un établissement d'une collectivité publique.

Le contrat pourra être conclu pour une durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Il pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit que par décision expresse et pour une durée indéterminée. Dans le cas d'un agent contractuel de droit public employé par une autre administration, bénéficiant d'un CDI, il pourra bénéficier de la portabilité de son CDI conformément aux dispositions de La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique.

FILIERE ADMINISTRATIVE

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Observation</u>
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	Création	Temps complet
Adjoint technique	C	1	Suppression	Temps complet

Il est proposé la création d'un poste d'assistant administratif pour plusieurs Directions (Finances, contrôle de gestion et services délégués, Moyens généraux et Pôle Ressources).

Il s'agit de la transformation d'un poste d'agent de liaison non remplacé depuis son départ à la retraite.

FILIERE TECHNIQUE

<u>Grade</u>	<u>Cat</u>	<u>Nombre</u>	<u>Création/Suppression</u>	<u>Observation</u>
Adjoint technique	C	2	Création	Temps complet

Il est proposé la création de deux postes pour assurer les missions d'agent de surveillance de la voie publique afin de renforcer les effectifs de la Police Municipale sur la surveillance du stationnement.

Ainsi,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.2313-3,

VU l'avis du Comité Technique du 21 juin 2022,

Considérant que cet emploi répond aux besoins de la collectivité pour assurer la continuité et la bonne marche des services publics municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

Article 1 : Modifie le tableau des effectifs selon les conditions ci-exposées,

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

Fait et délibéré le 23 Juin 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET

42

